

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 13

Artikel: École centrale de Thoune
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sujet de Neuchâtel les armes à la main. Nous prendrons ce fait pour exemple dans nos considérations sur la frontière du Nord.

Supposons que cette situation vint à se renouveler, et que l'impuissance de la diplomatie nécessitât l'ouverture des hostilités. Les chances de succès de la Prusse seraient-elles en rapport avec son importance politique et militaire ?

Si nous estimons la Suisse assez forte chez elle de ce côté pour attendre avec confiance un adversaire qui l'attaquerait avec des forces à peu près égales, nous ne voudrions pas, en revanche, considérer l'éloignement de la Prusse comme un obstacle absolument insurmontable pour l'accomplissement de ses desseins. Nous pensons même que les Etats formant la Confédération germanique sont assez solidaires les uns des autres pour s'accorder mutuellement le passage de leurs troupes, et qu'ainsi l'éloignement ne constituerait pas pour notre adversaire un désavantage de nature à entraver sérieusement ses moyens d'action.

Pour pouvoir pénétrer en Suisse, l'agresseur aurait à forcer le passage du Rhin. Comme ligne de défense, ce fleuve a son importance, car il ne peut être franchi que par des moyens artificiels. Le territoire suisse débordant sa rive droite sur plusieurs points, le canton de Schaffhouse semblerait devoir faciliter une attitude offensive, mais nous aurons l'occasion de voir plus tard que ces avantages sont plus apparents que réels.

La ville de Berne serait probablement l'objectif principal de la Prusse. L'attaque se ferait soit par la vallée du Rhin sur Bâle, soit par le haut Danube sur Zurich. Ces villes seraient donc les objectifs secondaires, mais leur valeur ne serait pas égale sous le rapport des conséquences que leur perte entraînerait pour la Suisse. Par la prise de Bâle, ville située à l'extrême frontière, l'ennemi se serait assuré, il est vrai, un passage commode sur le Rhin et une bonne base pour poursuivre ses opérations, tandis que, par celle de Zurich, il serait déjà assez avancé dans le cœur du pays pour obliger peut-être la Suisse à faire des sacrifices en faveur de la paix.

G. DE CHARRIÈRE,
major à l'état-major fédéral.

(A suivre.)

ECOLE CENTRALE DE THOUNE.

L'école d'application a été ouverte le 25 juin ; — l'ordre général n° 2 en règle l'organisation. Nous en reproduisons ci-après le paragraphe

1^{er} concernant la répartition et l'emploi des officiers et des troupes. Les autres paragraphes concernant le logement des troupes et des chevaux, la solde, les subsistances, la table des officiers, les rapports, le service de surveillance, le service de garde, le service médical et vétérinaire, l'ordre journalier, la tenue, l'instruction, la juridiction, le service de la poste, la surveillance des cantines, etc., renferment des prescriptions analogues à celles de l'an dernier (Voir *Revue militaire*, n° 13, 1864).

Organisation des officiers et des troupes pendant l'école d'application.

ETAT-MAJOR DE LA DIVISION.

<i>Commandant.</i>	Colonel fédéral L. Denzler.
<i>Adjudants,</i>	Major fédéral Reinert.
«	Major fédéral de Perrot,
«	Lieutenant fédéral Vernet.
«	Lieutenant fédéral Berlinger.
<i>Chef d'état-major,</i>	Lieut.-colonel fédéral Am Rhyn.
<i>Adjudants,</i>	Capitaine fédéral Schindler.
«	Lieut. fédéral Masset.
<i>Commissaire des guerres,</i>	Major fédéral Pauli.
<i>Adjudant,</i>	Lieutenant fédéral Krafft.
<i>Médecin de division,</i>	Major fédéral Dr Correcco.
<i>Médecin d'ambulance,</i>	Lieut. fédéral Dr Castellaz.
<i>Vétérinaire d'état-major,</i>	Lieutenant féd. Grossenbacher.
<i>Secrétaire,</i>	Frey, Edmond.
	Compagnie de Guides, n° 7, Genève, lieut. Burkel.

PERSONNEL DE L'INSTRUCTION.

Colonel fédéral von Linden.
Colonel fédéral Hoffstetter.
Lieut.-colonel fédéral Wieland.
Major fédéral Vægeli.
Commandant Luzi.
Capitaine Fatio.
Capitaine Frey.
Capitaine Holenstein.

GÉNIE.

Etat-major.

<i>Commandant,</i>	Lieut.-colonel fédéral Siegfried.
<i>Adjudants,</i>	Capitaine fédéral Huber.
«	Lieutenant fédéral Altorfer.

Officiers de l'état-major du génie.

Lieut. fédéral Kussmaul, Frédéric, de Bâle.
" Heusler, Guillaume, de Bâle.
" Siegwart, Jos.-Ernst, d'Uri.
" Tauxe, Jules, de Zurich.
" Bachofen, Guillaume, de Bâle.

Aspirants à l'état-major du génie.

Businger, Ferdinand, de Stanz.
Emery, Alfred, de Vaud.

Aspirants de sapeurs.

Flühmann, Adolphe, de Berne.
Pedroli, Joseph, du Tessin.
Bär, Gustave, d'Argovie.
Tchiemer, Jean, de Berne.

Aspirants de pontonniers.

Schmid, Emile, de Zurich.
Schnyder, Charles, de Berne.
Hirzel, Gustave, de Zurich.

Troupes du génie.

Du 26 juin au 1 juillet :

Compagnie de sapeurs n° 7, Zurich, capitaine Sulzer.

Du 4 juillet au 15 juillet :

Compagnie de sapeurs n° 5, Berne, capitaine Ott.

Du 2 juillet au 7 juillet ;

Compagnie de pontonniers n° 5 Berne, capitaine Stouder.

ARTILLERIE.

Etat-major.

<i>Commandant.</i>	Colonel fédéral Hammer.
<i>Adjudants,</i>	Major fédéral de Vallière.
"	Capitaine fédéral Davall.
"	Capitaine fédéral Delarageaz.
<i>Commissaire des guerres,</i>	Lieutenant fédéral Salquin.
<i>Commandant du parc,</i>	Major fédéral Droz.
<i>Officier du parc,</i>	Capitaine fédéral Brun.

*Personnel de l'instruction.**

Colonel fédéral Fornaro.
Major fédéral Lucot.

Première brigade d'artillerie.

Etat-major.

<i>Commandant.</i>	Lieut.-colonel fédéral Hertenstein.
<i>Adjudant.</i>	Lieutenant fédéral Heusler.

Troupes.

Batterie de 4 livres rayée n° 1, capitaine Tanner.
" " " " 2, capitaine Fischer.

Deuxième brigade d'artillerie.

Etat-major.

Commandant, Major fédéral Meier.
Adjudant, Lieut. d'artillerie Frossard.

Troupes.

Batterie de 4 livres rayée, n° 3, capitaine Roud.
" " " " 4, capitaine Lanz.

CAVALERIE

Etat-major.

Commandant, Major fédéral Bringolf.
Adjudants, Capitaine fédéral de Werdt.
" Lieutenant fédéral Kern.

Troupes.

Compagnie de dragons, n° 11, Berne, capitaine Gobat.
" " " 13. " capitaine Kopp.

BATAILLON DE CARABINIERS.

Etat major.

Commandant, Lieut.-colonel fédéral Fonjallaz.
Adjudants, Lieut. fédéral Joost.
" Lieut. fédéral Bernasconi.

Troupes.

Compagnie de carabiniers, n° 1, Berne, capit. Geissbühler.
" " " 45, Tessin, capit. Bossi.
" " " 75, Vaud, capit. Chaudet

INFANTERIE.

Première brigade.

Etat-major.

Commandant, Lieut. colonel fédéral Grand.
Adjudant de brigade, Major fédéral Toguola.
Adjudants, Lieut. fédéral Mayor.
" Lieut. fédéral Fraisse.
" Lieut. fédéral Nicod.
Commissaire des guerres, Lieut. fédéral Piaget.

Troupes.

Bataillon n° 53, Valais, commandant Chapelet.
" " 10, Vaud, commandant Chuard.

Deuxième brigade.

Etat-major.

Commandant, Lieutenant colonel fédéral Flückiger.
Adjudant de brigade, Capitaine fédéral de Guimps.
Adjudants, Capitaine fédéral Marchand.
" Capitaine fédéral Burkhard.
" Lieutenant fédéral Born.
Commissaire des guerres, Lieutenant fédéral Demole.

Troupes.

Bataillon n° 22, Grisons, commandant Hold.
" " 41, Argovie, commandant Finsterwald.